

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf le 21 août 2019 à 20 heures, le Conseil municipal d'ESTANDEUIL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Laurence CABARET LOMBARDY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 09/08/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 9 - Présents : 6 - Votants : 8

Présents : Mmes : CABARET LOMBARDY – Mrs BOUDOIRE - BRUGES – CROCHET – PRADIER - TRAVERS

Excusés : Mme BLANC – Mr POYET (procuration à Mr CROCHET – Mr BRUGES (procuration à Mr BOUDOIRE)

Secrétaire de séance : Véronique BROSSEL

Séance n° 04

Envoyé en préfecture le 05/09/2019

Reçu en préfecture le 05/09/2019

Affiché le

ID : 063-216301556-20190821-042108201927-DE

Délibération n° 21082019/27

Objet : Approbation du résultat de l'enquête publique du zonage d'assainissement

Le Conseil municipal,

VU l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

VU les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement ;

VU la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

CONSIDERANT que le choix de révision du zonage des eaux usées et pluviales a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants ;

CONSIDERANT que l'étude avait pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome individuel est imposé ;

CONSIDERANT qu'une actualisation du zonage d'assainissement a été rendue nécessaire au vu de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal et notamment avec la modification ou la création de zones urbaines et à urbaniser

CONSIDERANT qu'au terme des articles R 2224-8 et R 2224-9 du code général des collectivités territoriales, la commune de ESTANDEUIL, par délibération en date du 27 février 2019, a approuvé le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage d'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal en date du 16 mai 2019 prescrivant l'enquête publique de révision du zonage concomitamment avec le PLU intercommunal ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 juin 2019 au 13 juillet 2019 et pour laquelle le commissaire enquêteur n'a reçu aucune opposition ;

Vu le rapport et l'avis favorable du Commissaire enquêteur sur le projet de révision du zonage d'assainissement, dont une copie a été mise à disposition du public au secrétariat de la mairie ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents :

1. D'APPROUVER la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et la carte des zones d'assainissement collectif et non collectif, telles qu'annexées au dossier.
2. D'INFORMER que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans un journal diffusé dans le département.
3. D'INFORMER que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public :
 - à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
4. DE DONNER POUVOIR au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.
5. DE DIRE que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLUI.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Laurence CABARET LOMBARDY



Envoyé en préfecture le 05/09/2019

Reçu en préfecture le 05/09/2019

Affiché le

ID : 063-216301556-20190821-042108201927-DE

COMMUNE D' ESTANDEUIL
Département du Puy de Dome

MISE A JOUR DU ZONAGE
D' ASSAINISSEMENT



222-224 boulevard Gustave Flaubert
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 19 02 75
Site internet : www.c2ea.com
l.vion@c2ea.com

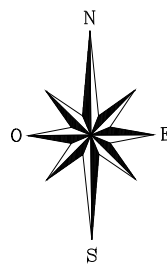
CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

1^{er} AFFAIRE
2018-05

NOM du FICHIER
ASS-estandeuil.dwg

ECHELLE
1/5000

INDEX	DATE	OBSERVATIONS	DRESSE PAR	VERIFIE PAR	CHARGE D'AFFAIRE
1	Dec-18	Elaboration du plan	S. BRUN	I. VION	I. VION
2	Fev-19	Modification du plan	S. BRUN	I. VION	I. VION
3					
4					
5					



Légende:

- Assainissement non collectif
- Assainissement collectif existant
- Assainissement collectif à créer